

Lyon, le - 3 MARS 2005

08 MAR. 2005

COMPTE -RENDU DE LA REUNION

DU 10 FEVRIER 2005

Evaluation du plan de circulation TMD

En décembre 2000, le SPIRAL TMD a proposé au Préfet du Rhône, l'élaboration d'un plan de circulation pour les matières dangereuses sur l'agglomération lyonnaise.

La signalisation a été mise en place par les différents acteurs de ce plan.

Un questionnaire a été adressé, le 23 novembre 2004, à 420 entreprises pour d'éventuelles réactions sur sa mise en œuvre et les difficultés éventuelles rencontrées.

A ce jour, peu de réactions des entreprises et une relance leur sera faite.

Les CRS signalent, quant à eux, au cours de cette réunion une difficulté sur la signalisation directionnelle sur le boulevard Laurent Bonneval.

Une réunion est programmée pour le 9 mars 2005 à 14 h 00 à la DDE du Rhône, afin d'analyser les problèmes soulevés et sera suivie d'une visite sur site.

La Société Novatrans informe les participants qu'elle a diffusé cette carte à ses transporteurs allemands et a recueilli un avis très positif sur la signalisation.

Actualisation du livre blanc

Le livre blanc, établi en 1998, dresse un constat sur les TMD dans l'agglomération lyonnaise sur les trois modes de transports que sont la route, le rail et la voie d'eau.

Ce document doit être actualisé en fonction de l'évolution de la réglementation d'une part et doit en plus, prendre en compte le transport TMD par canalisation.

Pour ce faire, un comité de pilotage sera mis en place et regroupera les principaux partenaires de SPIRAL TMD, avec un chargé d'études recruté par le Grand Lyon pour assurer la synthèse et la réalisation du futur document.

Le financement de l'opération sera fait avec la participation de l'association des TMD, le Grand Lyon et la DRIRE.

Point sur les études de stationnement

Les études conduites par le groupe SPIRAL-TMD pour la définition du cahier des charges d'une plate-forme d'échanges rail-route et pour les aménagements de sécurité sur une aire de services d'autoroute, ont été adressées au Préfet qui les a transmises pour information et avis au Ministère de l'Equipement.

Cet envoi a entraîné la commande de la Direction des Routes à la DDE du Rhône, d'un projet de cahier des charges pour la réalisation d'une étude afin de déterminer des critères simples qui permettraient de décider de la nécessité d'une étude de danger sur une aire de stationnement pouvant accueillir des TMD.

Ce projet a été adressé à la Direction des Routes qui n'a pas donné de suite à ce jour. Une copie de ce document sera remis pour information au Président Pillonel et à G. Berne.

Parking sécurisé de l'aire de Communay réalisé par la Société ASF

Sur l'aire de Communay, il y a cinq places prévues pour les TMD. Ces places sont tracées au sol avec un revêtement spécial pour la récupération de produits en cas de fuite. Elles sont isolées des autres places PL.

Par contre, l'utilisation de ce parking sécurisé est relativement faible, il y a 62 places prévues de chaque côté de l'aire de Communay. Il faut compter entre 15 et 20 PL sur Communay Sud et 10 PL, côté Communay Nord.

Présentation par Mme NEDELEC du projet global d'Inéris sur l'évaluation des risques technologiques liés au transport et au stockage des produits dangereux, et l'harmonisation de la réglementation actuelle.

A l'appui du présent compte- rendu, une documentation sera jointe et comprendra :

- le livre blanc,
- le plan de circulation TMD,
- le questionnaire sur l'évaluation du plan de circulation,
- la plaquette d'Inéris sur son projet global.